

SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1980-1981

Annexe au procès-verbal de la séance du 19 novembre 1980

AVIS

PRÉSENTÉ

au nom de la Commission des Affaires économiques et du Plan (1), sur le projet de loi de finances pour 1981 ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

TOME XVI

TOURISME

Par M. Paul MALASSAGNE,

Sénateur

(1) Cette commission est composée de : MM. Michel Chauty, président ; Marcel Lucotte, Auguste Chupin, Bernard Legrand, Pierre Noé, vice-présidents ; Francisque Collomb, Marcel Lemaire, André Barroux, Raymond Dumont, secrétaires ; Octave Bajeux, Charles Beaupetit, Georges Berchet, Jean-Marie Bouloux, Amédée Bouquerel, Jacques Braconnier, Raymond Brun, Pierre Ceccaldi-Pavard, Jean Colin, Pierre Croze, Marcel Daunay, Hector Dubois, Emile Durieux, Gérard Ehlers, Roland Grimaldi, Paul Guillaumot, Jean-Paul Hammann, Rêmi Herment, Bernard-Charles Hugo (Ardèche), Bernard Hugo (Yvelines), Maurice Janetti, Pierre Jeambrun, Paul Kauss, Pierre Labonde, Pierre Lacour, Robert Laucournet, France Lechenault, Fernand Lefort, André Lejeune, Charles-Edmond Lenglet, Paul Malassagne, Serge Mathieu, Marcel Mathy, Daniel Millaud, Louis Minetti, Paul Mistral, Jacques Mossion, Georges Mouly, Jacques Moutet, Henri Olivier, Bernard Parmantier, Albert Pen, Pierre Perrin, Jean Peyrafitte, Jean-François Pintat, Richard Pouille, Maurice PrevotEAU, Jean Puech, Roger Quilliot, Jean-Marie Rausch, René Regnault, Michel Rigou, Roger Rinchet, Marcel Rosette, Jules Roujon, André Rouvière, Maurice Schumann, Michel Sordel, Pierre Tajan, Fernand Tardy, René Travert, Raoul Vadepied, Jacques Valade, Frédéric Wirth, Joseph Yvon, Charles Zwickert.

Voir les numéros

Assemblée nationale (6^e législ.) : 1933 et annexes, 1976 (annexe 26), 1981 (tome XIV) et in 3^e 359
Sénat : 97, 98 (annexe 18) (1980-1981).

Loi de Finances - Aménagement du Territoire - Hôtels et restaurants - Tourisme.

SOMMAIRE

	Pages
INTRODUCTION	4
I. – LE TOURISME ET LA CRISE	5
A. L'adaptation de la consommation touristique	5
1° Les vacances des Français	5
a) Les taux de départs	5
b) Les lieux de séjour	6
2° Le tourisme étranger en France : une croissance modérée	7
3° Bilan provisoire de 1980 : les tendances récentes	8
B. L'impact économique du tourisme	9
1° Les progrès méthodologiques	9
2° La place du tourisme dans l'économie nationale	11
II – LA NECESSITE DE VALORISER LE POTENTIEL TOURISTIQUE FRANÇAIS	13
A. Quelle politique de promotion ?	13
1° Des moyens publics modestes	13
2° Des intervenants multiples	14
B. La nécessité d'une politique de déconcentration des vacances	16
1° La concentration des vacances sur les mois de juillet et surtout août reste une constante des vacances des Français	16
2° Une politique timide d'aménagement du temps	18
III. – L'EVOLUTION DE L'OFFRE TOURISTIQUE	19
A. Les hébergements sont-ils adaptés aux besoins ?	19
1° Les limites des résidences de loisir	19
2° L'hôtellerie	20
a) L'état du parc hôtelier	20
b) Les aides publiques	21
c) La situation de l'industrie hôtelière	22
3° Les indispensables équipements du tourisme social	23
a) Une capacité d'hébergement suffisante	24
b) L'inadaptation du régime des aides publiques	26

B. Les aménagements touristiques	30
1° La montagne	30
2° Le littoral	31
3° L'espace rural	33
EXAMEN EN COMMISSION	36
ANNEXES	37

Mesdames, Messieurs,

Le budget du tourisme pour 1981 est placé sous le signe de l'austérité. Bien que les comparaisons soient malaisées en raison d'une modification de la nomenclature et de la rectification de certaines imputations de crédits, il est indéniable que les moyens du ministère chargé du tourisme sont en diminution.

Du point de vue de la présentation, on relève la création d'une section commune pour une partie des frais de fonctionnement respectifs des services de la jeunesse et des sports et du tourisme, ainsi qu'un regroupement des crédits destinés à la promotion. Cette dernière mesure, vigoureusement demandée par votre Commission des Finances permettra de discerner l'utilisation réelle des crédits votés par le Parlement.

Votre Commission des Affaires économiques et du Plan laisse au rapporteur spécial de votre Commission des Finances le soin de se prononcer sur cet effort de clarification du budget du tourisme.

Malgré les modifications formelles précitées, on constate que l'ensemble des crédits de paiement affectés au tourisme sont en diminution : 150 millions de francs au lieu de 156 millions de francs en 1980. En ce qui concerne les dépenses ordinaires, les crédits proposés atteignent 95,4 millions de francs, contre 83,3 millions de francs en 1980. Pour les dépenses en capital, les autorisations de programme sont réduites à 69,5 millions de francs – au lieu de 81,5 millions de francs – et les crédits de paiement sont limités à 54,8 millions de francs – au lieu de 72,8 millions de francs en 1980 –. Encore faut-il noter que sur ce chiffre déjà modeste, des dotations importantes sont destinées à des opérations prioritaires décidées par le Gouvernement, en particulier dans le cadre du Plan du grand Sud-Ouest.

L'évolution des dotations intéressant le tourisme et figurant dans d'autres budgets est également défavorable (1) : 156 millions de francs au lieu de 216 millions de francs en 1980. Même si l'on exclut la diminution importante affectant les moyens des missions interministérielles d'aménagement, les crédits destinés à l'équipement touristique sont en baisse.

Une autre remarque doit figurer en tête de ce rapport. Une fois encore votre Commission regrette l'absence d'un document annexe récapitulant l'ensemble des crédits destinés au tourisme dans le projet de loi de finances pour 1981. La multiplicité des financements – Fonds d'intervention pour l'aménagement du territoire (F.I.A.T.), Fonds d'intervention pour le développement et l'aménagement rural (F.I.D.A.R.), budgets de divers départements ministériels – ne permet guère au Parlement d'appréhender exactement l'ampleur et la portée des dépenses publiques concourant au développement du tourisme.

(1) Son visées ici des autorisations de programme inscrites aux charges communes, au budget des Transports (voies navigables et ports fluviaux) et au budget des Services généraux du Premier ministre.

I. - LE TOURISME ET LA CRISE

En dépit des difficultés économiques actuelles, les vacances demeurent une priorité pour la majeure partie de nos contemporains vivant dans les pays industrialisés. La crise actuelle n'a pas provoqué une diminution de la consommation touristique globale : on constate au contraire une progression des taux de départ des personnes ; mais simultanément, pour chacun, les séjours sont moins nombreux, la durée des vacances est plus courte, et la part du tourisme dans l'économie nationale stagne.

A. L'ADAPTATION DE LA CONSOMMATION TOURISTIQUE

1° Les vacances des français : progrès et inquiétudes

a) *les taux de départs* : En 1979 (du 1^{er} octobre 1978 au 30 septembre 1979) le taux de départ des Français a atteint 56 %, à comparer aux taux de 54,3 % en 1978 et 53,3 % en 1977 (année de régression). La tendance à la progression enregistrée depuis une quinzaine d'années se confirme donc malgré « l'accident » de 1977.

L'accès aux vacances d'un plus grand nombre de personnes est contrebalancé par une diminution du nombre de séjours et de journées par personne. Ainsi, la proportion de ceux qui sont partis uniquement l'été augmente : on dénombre dans cette catégorie 20,7 millions de personnes en 1979, contre 19,2 millions en 1978 et 18,4 millions en 1977. Néanmoins l'effectif des personnes parties exclusivement en hiver, demeure stable : 1,4 million en 1979, contre 1,3 million en 1978 et 1977. Chaque personne partie a pris en moyenne 29,7 journées de vacances ; si l'on excepte l'année 1977, il faut remonter jusqu'à 1973 pour enregistrer un chiffre voisin (29,6).

La répartition par catégorie socio-professionnelle des partants demeure très inégalitaire, en effet les taux de départ atteignent 90 % pour les cadres supérieurs et les professions libérales et 19 % pour les salariés et les exploitants agricoles. La dispersion des taux des départs demeure donc très grande même si pour quelques catégories des progrès sont enregistrés par rapport à 1978 : 80,5 % au lieu de 78,1 % pour les cadres moyens, 67,5 % au lieu de 66,3 % pour les employés, 54,9 % au lieu de 50,3 % pour les ouvriers.

Les variations des taux de départ selon l'âge mettent en évidence des améliorations pour toutes les tranches d'âges, sauf pour les personnes de 55 à 59 ans et celles âgées de 70 ans et plus, le taux étant stable pour le groupe 60 à 64 ans. Il faut peut-être rechercher la cause de l'évolution défavorable

précitée dans les difficultés d'embauche des personnes de cet âge qui ont perdu leur emploi.

L'évolution des taux de départ selon la commune de résidence est marquée par une accentuation du retard des zones rurales qui seules enregistrent une régression en 1979 par rapport à l'année précédente. La progression générale dans les autres catégories de communes ne conduit cependant pas à réduire les inégalités géographiques : Paris et sa banlieue demeurent toujours les grands pourvoyeurs de vacanciers avec des taux de départ nettement supérieurs à la moyenne nationale : 83,9 % et 83,2 % ; pour les villes de plus de 20 000 habitants, les chiffres dépassent la moyenne (plus de 62 %), alors que les petites villes de moins de 20 000 habitants sont défavorisées avec un taux de départ de 48,3 %.

Si le nombre total des séjours et des journées a progressé, *chacun est parti en moyenne moins longtemps* - 1 jour de moins qu'en 1978 -. Cependant l'évolution n'est pas uniforme : pour certains, la durée de vacances a été stable - personnel de service - voire en très légère augmentation - employés. Les jeunes de 0 à 19 ans et les personnes âgées de 60 ans et plus demeurent les mieux dotés quant à la durée des vacances.

Le tableau n° 1 annexé au présent rapport regroupe les statistiques essentielles relatives aux vacances des Français ; ces données constituent la base des réflexions de votre Commission qui doit rappeler que *le tourisme de fin de semaine n'est pas comptabilisé par l'administration du tourisme*. Votre Commission estime que les études ponctuelles de ce phénomène effectuées précédemment sont insuffisantes et qu'il conviendrait d'analyser l'impact social et économique de cette forme spécifique de tourisme.

b) les lieux de séjour :

L'année 1979 a été marquée par *une régression des vacances des Français à l'étranger*, tant au niveau du nombre de séjours (7,7 millions contre 8,2 millions en 1978) que des journées (153 millions au lieu de 165 millions en 1978, soit - 12 millions).

La baisse enregistrée pour les journées de vacances à l'étranger est beaucoup plus forte que celles observées précédemment au cours de la décennie qui atteignait respectivement - 8,5 millions en 1974 et - 1 million en 1976. Ce résultat traduit le double mouvement d'accès aux vacances de nouvelles catégories de Français et de reflux de ceux qui ont renoncé aux voyages à l'étranger pour des motifs économiques ou en raison des troubles politiques intérieurs dans certains pays traditionnellement fréquentés par les Français.

Le tableau n° 2, annexé au présent rapport, permet notamment de constater la forte diminution des vacances des Français en Espagne (- 400 000 séjours ; - 5,9 millions de personnes) et en Italie (- 100 000 séjours ; - 600 000 journées). Des baisses de fréquentation intéressent également la

Suisse, le Bénélux, la Scandinavie, les Iles britanniques et les destinations lointaines.

Effet indirect de facteurs économiques et politiques divers, cette évolution des goûts de la clientèle française est une occasion de mieux valoriser le potentiel touristique de notre pays.

Mais les statistiques relatives à la fréquentation des lieux d'accueil des vacanciers conduisent à penser qu'on s'oriente **plus vers la surcharge de certains sites que vers une utilisation rationnelle des zones à vocation touristique.**

La proportion des journées passées au bord de la mer est stable, c'est dire, compte tenu des résultats globaux précédemment rappelés, que l'augmentation en valeur absolue est importante. Selon les études de l'administration du tourisme, pendant la période 1973-1979, pour de nombreuses régions côtières, *la fréquentation touristique a augmenté beaucoup plus rapidement sur la bordure littorale que dans l'arrière pays* : cette tendance est particulièrement accusée pour l'Aquitaine, dans les Pays de Loire et en Poitou-Charente ; elle continue même à se faire sentir dans la région Provence-Côte d'Azur dont la frange côtière est déjà surchargée. En définitive, en 1979, sur neuf régions possédant une façade maritime, six reçoivent sur leur littoral entre 69 % et 88 % des vacanciers qu'elles accueillent. Dans ces régions sont recensées près de 60 % de l'ensemble des journées de vacances d'été. *Cette remarquable stabilité des goûts des Français qui présente divers inconvénients - en particulier les effets négatifs du tourisme sur l'environnement - conduit à s'interroger sur l'efficacité des moyens d'information et sur les objectifs assignés à la politique de promotion touristique.* Cette question sera évoquée ultérieurement dans le présent rapport.

L'évolution de *la répartition du nombre de journées de vacances selon le mode d'hébergement* en 1979 est caractérisée par la confirmation d'une certaine désaffection pour l'hôtel, constatée déjà depuis plusieurs années, la stabilité des formules de camping-caravaning et de l'utilisation des résidences de parents ou d'amis *un regain d'intérêt pour la location.*

2° Le tourisme étranger en France : une croissance modérée

Après le ralentissement observé en 1978, on constate pour 1979 une reprise : on a recensé 28 000 séjours d'étrangers en France, soit une augmentation de 4,3 % ; mais pour les nuités (252 530) la progression est plus modeste : + 3,1 %. La durée moyenne des séjours a donc diminué ; la dépense moyenne par jour et par visiteur n'a augmenté que de 10 F.

Les principaux pays émetteurs sont européens : 77,8 % des recettes touristiques sont le fait de voyageurs européens qui totalisent 207 800 nuités. Ressortissants d'Allemagne fédérale, de Belgique, des Pays-Bas et de Grande-Bretagne constituent la majeure partie de notre clientèle touristique. *Par ailleurs, la baisse de fréquentation de la clientèle en provenance des Etats-*

Unis et du Canada (respectivement - 9,8 % et - 15,8 % en nombre de voyages) est un motif d'inquiétude d'autant plus que la dépense moyenne quotidienne du voyageur venu d'outre Atlantique (respectivement 243 F et 220 F) est égale ou supérieure au double de la dépense moyenne par personne (110 F) enregistrée pour tous les touristes étrangers en France.

La conjoncture interne dans ces pays explique-t-elle seule une telle situation ? Votre Commission estime que ces résultats méritent une attention particulière. Les méthodes de vente du tourisme français à l'étranger sont-elles adaptées à ces importants marchés ?

Un développement incontrôlé du tourisme étranger en France n'est pas nécessairement bénéfique. Il faut éviter que ce type de tourisme aboutisse à une pression accrue de la demande sur les hébergements peu onéreux ou sur les zones saturées.

3° Bilan provisoire de 1980 : les tendances récentes

Les estimations relatives à la saison d'hiver 1979-1980 mettent en évidence la satisfaction des responsables de la plupart des stations de sports d'hiver. Pour la majorité des sites, les résultats ont été conformes ou supérieurs aux prévisions, et la tendance à une augmentation de la fréquentation en mars s'est affirmée.

Les progrès de la clientèle étrangère notés depuis plusieurs années se poursuivent : les pays émetteurs sont les mêmes que les hivers précédents : Belgique, Allemagne fédérale, Pays-Bas et Grande-Bretagne fournissant l'essentiel des touristes étrangers de la saison hivernale.

Pour le début de la saison d'été, la conjoncture économique, le nouveau calendrier scolaire et les perturbations météorologiques se sont conjugués pour engendrer des résultats moyens, voire médiocres dans la majorité des stations touristiques du littoral. Cependant, en montagne, la clientèle étrangère a été relativement nombreuse ; pour les stations thermales, les résultats sont plutôt favorables alors qu'à la campagne, la situation, mauvaise en juin est devenue à peu près normale en juillet.

Début juillet, les résultats étaient considérés comme bons sur le littoral et à la campagne pour la moitié des stations, 40 % des stations de montagne, et 30 % des stations thermales ayant enregistré des résultats positifs.

Pour la fin de la saison, les appréciations sont variables, mais le pourcentage de réservations recensées début juillet pour août et septembre était équivalent aux chiffres habituels.

Les indications précédentes ne sont que des moyennes, masquant de fortes disparités régionales et elles n'excluent pas une tendance déjà notée à la réduction des dépenses affectées aux vacances (séjours plus courts, dépense quotidienne restreinte).

Ainsi par exemple en Ille-et-Vilaine, la fréquentation des zones rurales a baissé de plus de 15 % ; chez les hôteliers accueillant habituellement la clientèle française, la fréquentation a diminué de 20 à 30 %, dans les campings, les résultats sont encore plus mauvais (- 45 %). Les autres départements bretons ont également enregistré des baisses notables.

En Languedoc-Roussillon les baisses ont été de 10 à 15 % dans les villes, elles ont parfois atteint 40 % sur le littoral. Ceci résulte du mauvais temps, mais aussi de l'absence de la clientèle de passage transitant habituellement vers l'Espagne. Un tel phénomène met en évidence la nécessité d'intensifier l'effort de promotion pour tenter de retenir les touristes étrangers dans les sites aménagés. A l'inverse, sur la côte d'Azur et en Provence, les terrains de camping étaient saturés, cette affluence a motivé l'ouverture d'urgence de nouveaux emplacements, l'attribution d'autorisations de surcharge et une prolifération anarchique du camping sauvage dommageable pour l'environnement, la santé publique et la sécurité. Simultanément, les professionnels du tourisme constataient un affaiblissement de la demande d'hébergements de catégorie élevée, partiellement compensé par l'organisation du tourisme réceptif d'étrangers par l'intermédiaire d'organismes de voyages.

B. L'IMPACT ECONOMIQUE DU TOURISME

L'estimation des effets économiques du tourisme a été pendant fort longtemps très approximative. Aujourd'hui on dispose d'instruments d'appréciation, certes encore incomplets, mais beaucoup plus fiables, grâce à l'effort méthodologique entrepris pour établir un compte satellite du tourisme dans la comptabilité nationale. Les données actuellement disponibles montrent que la part du tourisme dans notre économie stagne, malgré l'augmentation des flux physiques précédemment rappelée.

1° Les progrès méthodologiques

En 1979, plusieurs années d'efforts ont abouti à la présentation d'un compte satellite du tourisme pour l'année 1978, proposant une définition du contenu du tourisme et une première évaluation scientifique de la dépense touristique nationale. Ce compte a permis de mieux cerner les insuffisances de l'appareil statistique actuel en matière de tourisme. L'effort méthodologique a donc été poursuivi cette année.

Pour pallier les lacunes constatées, on s'oriente en outre vers la mise en place d'instruments régionaux, précédée d'une étude du champ actuellement couvert par des statistiques au niveau régional et d'une analyse de la qualité de ces données.

Des travaux préalables ont été entrepris dans plusieurs régions conformément à un *programme à moyen terme* qui constitue le cadre des réflexions menées par les différents partenaires publics et privés qui participeront à des

titres divers à la mise en place progressive des *centres régionaux d'observation de l'activité touristique* (C.R.O.A.T.).

Il faut rappeler ici que certaines régions ont déjà mené des études sur l'impact économique du tourisme : c'est le cas par exemple en Bretagne et dans les Pays de Loire où en 1979 des enquêtes par sondage ont été effectuées dans les hébergements de vacances privés et les campings. Ces travaux exécutés par l'I.N.S.E.E. et financés par les établissements publics régionaux, les collectivités locales et les services du tourisme visaient à analyser tant les flux touristiques que les flux financiers.

Les C.R.O.A.T. doivent constituer le point de rencontre, autour de l'administration régionale du tourisme, des différents services compétents en matière de statistiques relatives au tourisme, en particulier l'I.N.S.E.E. et les Chambres de commerce ; collaborant avec les professionnels intéressés et les autres administrations, ces centres joueront un rôle de collecteur et d'émetteur d'informations.

Pour contribuer utilement à une meilleure connaissance du tourisme, les C.R.O.A.T. devront recourir à des méthodes uniformes et utiliser les concepts de la comptabilité nationale. Chaque centre se verra conférer une compétence générale dans son secteur géographique : il sera chargé de recueillir et de traiter l'ensemble des données relatives à une région.

Selon le programme retenu, les activités de chacun des centres seront multiples : recensement permanent des hébergements touristiques existants et des équipements de loisir, collecte et diffusion des statistiques relatives au tourisme et aux loisirs ; enquêtes par sondages, études sur les données émanant de l'appareil de production ou d'autres institutions ; enfin les C.R.O.A.T. devront favoriser le développement des études économiques sur le tourisme à l'échelon de la région et des différentes zones touristiques.

La mise en oeuvre d'un tel projet suppose la conjonction de financements divers (Etat, collectivités régionales) qui risque d'allonger les délais d'installation des différents centres.

Selon les informations communiquées à votre Commission, *on envisage pour l'instant la création à titre expérimental de deux ou trois centres en métropole.*

A ce jour, seuls les départements d'Outre-Mer sont dotés de C.R.O.A.T., en raison de la priorité décidée en faveur de ces départements pour lesquels un plan triennal de développement touristique a été retenu. Le premier centre a été créé à la Réunion en février 1980 avec le concours de la direction du tourisme ; il associe un agent du Comité régional du tourisme, des responsables de l'I.N.S.E.E., de la Chambre de commerce et différents partenaires concernés par le tourisme. Le financement de cet organisme chargé de la mise au point d'un compte économique annuel du tourisme pour la Réunion est

tripartite (Etat, établissement public régional, département). Un centre inter-régional est actuellement en cours d'installation en Guadeloupe pour les Antilles et la Guyane.

Reconnaissant l'intérêt de la création des centres régionaux, votre Commission s'inquiète des délais de réalisation d'un tel projet : elle souhaiterait qu'un échéancier soit fixé. Il faut en effet souligner que l'outil prévu, destiné à améliorer la connaissance du phénomène touristique, peut devenir un instrument de commercialisation de notre potentiel touristique.

2° La place du tourisme dans l'économie nationale

Le compte du tourisme présenté en 1978 n'a pas été actualisé, l'administration ayant concentré ses efforts sur les améliorations méthodologiques. Pour l'année 1979, seuls sont disponibles les résultats concernant les échanges extérieurs.

Les taux de départ ayant augmenté en 1979, on peut considérer que les résultats économiques acquis en 1978 n'ont pas été remis en cause. On rappellera pour mémoire qu'en 1978 la dépense intérieure du tourisme atteignait 180 milliards de francs (dépense courante : 159 milliards de francs ; dépense en capital : 21 milliards de francs). Pour cette même année, la dépense touristique représentait 8 % du produit intérieur brut, 12 % de la consommation finale des ménages étant affecté au tourisme.

Pour l'exercice 1979, les données disponibles font apparaître une stagnation de la part du tourisme ; lorsqu'on compare l'évolution des recettes extérieures du tourisme avec celle du produit intérieur brut : nos recettes touristiques ont progressé moins vite que le produit intérieur brut (P.I.B.) : elles représentent 1,2 % du P.I.B., au lieu de 1,25 % en 1978. Par ailleurs, bien que les Français soient moins partis à l'étranger, la part des dépenses touristiques extérieures dans la consommation finale des ménages est stable : 1,47 %.

En outre, le solde des échanges avec l'extérieur au titre du tourisme qui demeure largement positif, est en régression par rapport au résultat enregistré en 1978.

BALANCE DES ECHANGES TOURISTIQUES AVEC L'EXTERIEUR

(Source : Banque de France)

en millions de francs

	1979	1978	1977
RECETTES	29 065	26 663	21 541
DEPENSES	22 096	19 284	19 274
SOLDES	+ 6 969	+ 7 379	+ 2 267

Encore faut-il souligner que ces chiffres sont plus favorables que ceux établis par la Direction du tourisme qui utilise des méthodes différentes de

celles de la Banque de France, fondées notamment sur les flux touristiques et les dépenses de touristes, déterminées à l'occasion d'enquêtes par sondage. Selon l'administration du tourisme, pour les trois années 1979, 1978 et 1977, les soldes positifs des échanges extérieurs au titre du tourisme sont moindres : ils sont respectivement, en millions de francs de + 4 125 ; + 1 034 ; + 1 416.

Simultanément, la *part du tourisme dans les exportations de biens et services a diminué* : pour 1979, elle est de 5,78 %, au lieu de 6,24 % en 1978 et 5,68 % en 1977 ; la contribution du tourisme à l'équilibre de la balance des paiements a donc regressé.

Ces comparaisons mettent en évidence *la fragilité relative des résultats acquis par notre tourisme du point de vue économique*.

On ne saurait trop insister sur les effets positifs du tourisme sur l'emploi. En effet, selon une étude menée par la Confédération des industries touristiques (COFIT), cohérente avec le compte du tourisme, l'effet induit des créations d'emplois dans le tourisme sur les autres activités est particulièrement important : on considère qu'un emploi nouveau dans le tourisme entraîne la création d'un emploi supplémentaire dans un autre secteur. Selon cette même confédération qui a comptabilisé tous les emplois dépendant du tourisme, même s'ils ne sont pas localisés dans des communes touristiques, *717 000 personnes seraient actuellement employées directement ou indirectement dans le tourisme*.

Rappelons d'autre part que de nombreux économistes voient dans le secteur tertiaire les principales perspectives d'augmentation de l'emploi pour les années à venir. Dans ces conditions, *une valorisation systématique des capacités touristiques de la France devrait figurer au nombre des priorités retenues dans le VIII^e Plan*.

II. - LA NECESSITE DE VALORISER LE POTENTIEL TOURISTIQUE FRANCAIS

Les statistiques traduisent qu'une face de la réalité ; l'intérêt du tourisme pour notre pays ne peut être apprécié seulement dans le cadre étroit de la comptabilité nationale qui malheureusement n'appréhende pas certains effets négatifs du tourisme, en particulier sur l'environnement. Une valorisation convenable de notre potentiel touristique passe par une politique de promotion adaptée et efficace, ainsi que par la mise en oeuvre d'une politique d'aménagement du temps toujours à l'état de projet.

A. QUELLE POLITIQUE DE PROMOTION ?

Deux faits saillants caractérisent la promotion du tourisme français : la faiblesse relative des moyens mis en oeuvre par l'Etat, la diversité des intervenants.

1° Des moyens publics modestes

La réforme de la nomenclature budgétaire effectuée cette année a permis de regrouper les différents crédits affectés à la promotion sur les marchés étrangers.

Pour 1981, près de 33 millions de francs sont proposés pour l'ensemble de la propagande touristique, dont 4 millions de francs de mesures nouvelles pour la promotion sur le marché intérieur sous forme d'une subvention à France-Information-Loisirs (F.I.L.).

Votre Commission considère que cette dotation - en diminution par rapport à 1980 - est insuffisante et qu'elle ne peut sur ce point émettre un avis favorable à l'adoption du budget du tourisme pour 1981.

Malgré l'augmentation des crédits affectés à la promotion les années précédentes, force est de constater que le tourisme français dispose d'un appui financier pour la promotion inférieur à celui de pays dont le potentiel touristique est moins varié que le nôtre : tel est le cas par exemple pour l'Allemagne fédérale, la Belgique ou les Pays-Bas. On doit rappeler que pour 1979, le budget de promotion de la France ne représentait que 0,05 des recettes touristiques.

La modicité des moyens dévolus à la propagande touristique ainsi que la spécificité de cette dernière ont certainement largement motivé la recherche, par l'administration, de formules susceptibles de démultiplier ses possi-

bilités d'action sur les marchés étrangers et en France ; ceci explique la création d'institutions nouvelles spécialisées dans la promotion touristique.

2° Des intervenants multiples

Certaines institutions ont pour vocation la promotion du tourisme : l'administration chargée de ce secteur, les Comités régionaux et les organismes locaux de tourisme ; pour d'autres - transporteurs, agents de voyages, hôteliers, etc. - la promotion est une nécessité commerciale. *Jusqu'à une période récente, les professionnels, à l'exception bien évidemment de l'hôtellerie et de la restauration, étaient peu enclins au développement du tourisme réceptif que par ailleurs les organismes locaux de tourisme sont autorisés à organiser pour leur compte depuis 1975.*

La prise de conscience de l'importance économique du tourisme en France, la volonté des pouvoirs publics de développer le tourisme ainsi qu'un certain repli de la clientèle à l'intérieur de l'hexagone se sont conjugués pour favoriser la mise en oeuvre de moyens nouveaux associant organismes publics et professionnels.

Trois types d'institutions interviennent actuellement sur les marchés étrangers. Il s'agit en premier lieu des représentations du ministère de la jeunesse, des sports et des loisirs à l'étranger, chargées d'actions de promotion en liaison avec les professionnels.

On dénombre aujourd'hui sept représentations générales et quinze représentations nationales ou régionales auxquelles il convient d'ajouter deux représentations déléguées à Air France. Le réseau actuel des bureaux à l'étranger résulte d'une réforme récente destinée à concentrer les moyens sur quelques pays et à améliorer les possibilités d'accueil des professionnels et du public, en particulier en Belgique et aux Etats-Unis.

Le deuxième instrument de promotion est l'**Association française d'action touristique** (A.F.A.T.) créée il y a quelques années pour recevoir des subventions de l'administration du tourisme, abondées par des crédits provenant d'autres administrations (missions interministérielles d'aménagement par exemple), d'organismes régionaux ou locaux de tourisme et de professionnels. L'objet de cette association dont la gestion a été sévèrement critiquée par la Cour des Comptes est d'effectuer des opérations de promotion sur les marchés étrangers et d'organiser en France des voyages à l'intention de personnalités étrangères agissant dans le secteur touristique.

Troisième opérateur, le **Groupement d'intérêt économique (G.I.E.) Bienvenue France**, créé en 1979, *regroupe l'administration et des professionnels pour susciter et mener des actions conjointes en Amérique latine, au Proche et Moyen-Orient, en Afrique australe, en Extrême Orient et en Australie.* Le G.I.E. est également compétent pour intervenir ponctuellement en Europe et en Amérique du Nord, en collaboration avec les structures permanentes.

Depuis sa création, le G.I.E. a mené diverses actions de sensibilisation du grand public ou d'information des professionnels au Mexique, au Brésil, en Argentine, en Colombie et au Venezuela – pour ces deux derniers pays la promotion concernait les Antilles et la métropole – dans les émirats du Golfe persique, à Singapour, à Taïwan et en Corée du Sud. En Afrique du Sud et en Australie, l'intervention du G.I.E. a pris la forme d'installation d'antennes permanentes. En outre, le G.I.E. s'est vu confié la responsabilité de promouvoir la ville de Paris à l'étranger.

Le *financement* du G.I.E. pour l'année 1980 a été assuré pour les actions en promotion à hauteur de *1,275 million de francs par l'administration du tourisme et 5,29 millions de francs pour les autres partenaires*. Les dépenses de fonctionnement ont été supportées par l'administration pour 850 000 francs et par les membres et associés pour 1,092 million de francs.

Il faut souligner *la souplesse de la formule qui impose seulement aux adhérents de participer au financement d'au moins une des opérations organisées par le Groupement pendant un exercice*. Le G.I.E. dispose de structures légères et *recourt largement aux services techniques de l'administration du tourisme* : il dispose semble-t-il d'un crédit important auprès des professionnels du tourisme. En bref, le Groupement apparaît comme le bras séculier du Ministère de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs qui considère que le G.I.E. ne peut accomplir sa mission qu'avec le soutien logistique de l'administration.

Quelles que soient les réserves de principe contre ce qu'il est convenu d'appeler le démembrement de l'administration, il faut reconnaître que la promotion du tourisme français ne peut être menée dans les cadres habituels de la gestion administrative. Il est certainement plus efficace de regrouper moyens publics et financements privés pour mener des actions significatives. Néanmoins ceci ne justifie pas le maintien de l'A.F.A.T. dont la fonction d'accueil pourrait être assurée grâce à des procédures plus respectueuses des règles de l'orthodoxie administrative. Votre Commission attend que le Ministre de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs précise quel sort il entend réserver à cette association pour l'avenir.

Sur le marché français, l'atomisation des institutions assurant la propagande touristique constituait un obstacle à une large diffusion de l'information et à une bonne commercialisation. Il est encore trop tôt pour mesurer l'impact de **France-Information-Loisirs (FIL)** créé pour rassembler une documentation considérable sur les richesses touristiques et les équipements de loisir. La collecte de la documentation, toujours en cours, et la diffusion de celle-ci sont les tâches principales de FIL qui dispose actuellement de vingt points d'information et constitue un relais entre le consommateur et l'organisme de tourisme ou le prestataire de services local.

Il est indispensable que FIL soit doté d'un outil informatique sans lequel il ne pourrait accomplir pleinement sa mission.

Selon les études préalables entreprises avec le ministère de l'industrie, le système informatique nécessite suivant les projets retenus un investissement compris entre 17 millions de francs en quatre ans et 60 millions de francs en huit ans ; son coût de fonctionnement annuel pour chaque point FIL est estimé à 40 000 F. Il est important de noter que les professionnels se sont déclarés favorables au principe d'un instrument informatique de ce type.

A cet égard on doit d'ailleurs relever le regain d'intérêt de certaines professions du tourisme pour le marché français ; on note que le prochain congrès du Syndicat national des agents de voyages aura pour thème le produit France.

Autre instrument des pouvoirs publics, les **services Loisirs-accueil**, assurent un rôle de *centrales de réservation* ; une partie des professionnels, inquiets d'assister à la création de ces services constitués en groupements d'intérêt économique les considèrent comme des concurrents. On doit relever que rien n'interdit la participation des professionnels à l'activité de ces G.I.E. et qu'en outre *l'initiative privée s'est jusqu'à maintenant révélée défailante pour assurer les missions confiées aux services Loisirs-accueil*.

Votre Commission des Affaires économiques et du Plan approuve les efforts déployés par l'administration du tourisme pour mettre en place un outil de promotion fiable ; elle considère cependant que celui-ci doit être utilisé rationnellement et qu'il serait inopportun de faire de la promotion « tous azimuts ». Les actions menées à l'étranger ne doivent pas vanter les attraits de la France en général, mais plutôt à inciter la clientèle à parcourir les régions françaises mal connues à l'étranger et à visiter notre pays hors des périodes d'affluence.

D'une façon générale il faut éviter que la promotion concoure à accroître la concentration des touristes dans quelques zones et pendant certaines périodes.

B. LA NECESSITE D'UNE POLITIQUE DE DECONCENTRATION DES VACANCES

Le tourisme se saurait se satisfaire d'un développement anarchique générateur de nuisances. De ce point de vue, l'étalement des vacances dans le temps et dans l'espace – on reviendra plus tard sur ce deuxième aspect – est fondamental. Objet d'un perpétuel débat, la politique d'aménagement du temps progresse peu malgré les actions menées par la délégation à la qualité de la vie.

1° La concentration des vacances sur les mois de juillet et surtout août reste une constante des vacances des Français.

La répartition des journées de vacances prises pendant les mois d'été est d'une remarquable stabilité : juillet et août totalisent plus de 88 % des nuitées et même le poids du mois d'août a tendance à s'alourdir : 48 % en 1977, 49,8 % en 1978, 52 % en 1979.

Du point de vue strictement économique, le coût des pratiques actuelles est estimé à 30 milliards de francs : le ralentissement de l'activité industrielle, les accidents de la circulation, l'énergie gaspillée contribuent notamment à ce résultat négatif. *N'est-il pas absurde qu'un grand nombre d'entreprises continuent à interrompre leur activité au mois d'août, alors que le temps d'utilisation des machines est considéré comme un élément essentiel de la compétitivité industrielle* et que les difficiles négociations sur la réduction de la durée hebdomadaire du travail sont précisément axées sur un maintien de la durée d'utilisation des équipements ?

Il faudrait en outre comptabiliser les effets sur l'environnement : pollution des sites, des eaux, de l'air, bruit, densification des constructions. A cet égard, l'exemple des stations d'épuration est particulièrement significatif : les communes touristiques très fréquentées ont le choix entre des équipements surdimensionnés par rapport à l'effectif des résidents permanents et le rejet des effluents sans traitement. Une étude récente de l'O.C.D.E. a précisément mis l'accent sur les coûts croissants pour l'environnement, du développement du tourisme. Parfois, les recettes provenant du tourisme sont insuffisantes pour financer les actions de protection de l'environnement ; dans cette hypothèse, le groupe d'experts sur l'environnement et le tourisme de l'O.C.D.E. estime qu'une aide de l'Etat peut être justifiée soit par la volonté de promouvoir des objectifs sociaux en matière de tourisme, soit par des impératifs de développement régional.

Du point de vue de l'environnement, une politique d'étalement ne doit pas conduire à multiplier les séjours de très courte durée, reconnus très négatifs pour l'environnement ; en effet ce type de loisir favorise le gaspillage de l'énergie, l'extension des infrastructures routières et la multiplication des résidences secondaires destructrices d'espace.

En liaison avec les politiques d'aménagement des zones touristiques, des actions de sensibilisation des touristes devraient être menées. Comme dans le secteur industriel, le principe « pollueur-payeur » trouve ici sa place.

Si les touristes n'assurent pas le coût de la préservation de l'environnement, le développement du tourisme risque d'accentuer les déséquilibres régionaux et de se solder à terme par des baisses de fréquentation des zones détériorées.

Les experts de l'O.C.D.E. ont notamment constaté que des lacs atteints d'entrophisation ont vu leur clientèle diminuer plus vite que la fréquentation de l'ensemble du pays considéré ; ailleurs, la pollution des eaux et des plages a motivé partiellement une réduction du nombre des touristes. Une forte densité de touristes provoque une modification de la répartition de la clientèle en fonction de l'âge et du revenu.

Les exemples cités ici relatent des phénomènes subis. Ne pourrait-on envisager une analyse systématique de ces faits et mettre en oeuvre des mécanismes incitatifs susceptibles d'infléchir les choix des consommateurs ? Cette voie a été semble-t-il peu explorée jusqu'à maintenant.

2° Une politique timide d'aménagement du temps

Il est encore trop tôt pour mesurer les effets du nouveau calendrier scolaire selon lequel les dates de début des vacances sont étalées entre le 27 juin et le 12 juillet, la rentrée 1980 ayant été effectuée entre le 9 et 29 septembre.

Depuis plusieurs années, la délégation à la qualité de la vie mène des actions d'information auprès du public et des entreprises. Des progrès ont été accomplis notamment dans le secteur automobile. La production des usines Renault et Citroën n'est plus interrompue au mois d'août.

La délégation précitée s'efforce de promouvoir des *formules d'étalement progressif* telles que la fermeture estivale limitée à deux semaines – le reste des congés étant pris en une ou deux fois avant ou après cette fermeture –, la fermeture successive de deux parties d'une entreprise dont les activités sont nettement différenciées ; l'ouverture permanente d'une partie des services, imposant des congés par roulement. •

Certaines entreprises ont institué des *incitations financières aux vacances prises hors saison* : c'est le cas par exemple de Michelin qui applique un système selon lequel *le taux des primes de vacances est d'autant plus élevé que le salarié a travaillé pendant les mois de juillet et août*. Cette formule récemment étendue à l'ensemble du groupe est appliquée dans certaines usines depuis 1978 ; les résultats sont les suivants : 50 % des jours de congés sont pris hors juillet et août. Les responsables estiment que le pourcentage spontané serait seulement de 30 %. Il faut souligner que le système mis en oeuvre est principalement motivé par la nécessité d'améliorer la compétitivité de l'entreprise.

Sans vouloir entraver la libre négociation des termes des contrats de travail entre employeurs et salariés, votre Commission doit insister sur **la nécessité de stimulants financiers à l'étalement des congés**. L'étalement ne peut être que bénéfique pour le tourisme, les vacanciers, l'activité des entreprises et l'ensemble de l'économie nationale. *Les pouvoirs publics doivent encourager vigoureusement la création de tels stimulants* ; les incitations prenant la forme de journées de vacances supplémentaires étant manifestement dépourvues d'efficacité. En effet la « civilisation des loisirs » n'est pas encore présente. Un récent sondage de l'I.F.O.P. pour l'hebdomadaire La Vie l'a confirmé : la majorité des Français préfèrent conserver un treizième mois de rémunération plutôt que disposer de quatre semaines de vacances supplémentaires. Aménagement du temps, maîtrise des effets du tourisme sur l'environnement sont des conditions indispensables d'une valorisation rationnelle du tourisme français ; en ce domaine, beaucoup reste à faire.

III. - L'EVOLUTION DE L'OFFRE TOURISTIQUE

Initiatives privées, intervention publiques, politiques d'aménagement concourent à des titres divers à forger l'offre d'hébergements et d'espaces touristiques.

A. LES HEBERGEMENTS SONT-ILS ADAPTES AUX BESOINS ?

Cette question comporte deux aspects : l'évolution spontanée des différents types d'hébergements satisfait-elle la demande ? Les aides publiques sont-elle efficaces ? Ces interrogations ont guidé les réflexions de votre Commission sur les différents types d'hébergement.

1° Les limites des résidences de loisir

Une des caractéristiques de la France en matière d'équipements de loisir est le développement très rapide des résidences secondaires : le parc est passé de 300 000 avant la deuxième guerre mondiale à 447 500 en 1954, 952 000 en 1962, près de 2 millions aujourd'hui. La demande annuelle est évaluée à 60 000 unités. Ce goût pour les résidences secondaires est surtout le fait des habitants des grandes villes : un ménage parisien sur cinq est propriétaire d'une résidence de ce type : la proportion est seulement d'un sur vingt dans les villes de moins de 20 000 habitants. L'intérêt des Français pour la maison individuelle et le jardin est bien connu.

La résidence secondaire présente deux inconvénients majeurs : elle est inaccessible aux revenus modestes, son utilisation se caractérise par un taux d'occupation faible. Le second de ces inconvénients peut être pallié par le développement des locations saisonnières et le recours à des formules dites de « multipropriété ».

Force est de constater que *l'application du taux réduit de la T.V.A. (7 %) aux locations saisonnières n'a pas considérablement accru l'offre*. Le propriétaire reste tenu d'acquitter la taxe d'habitation, la taxe professionnelle et le droit au bail. Les agents immobiliers estiment que les *locations occultes concernent le quart du parc de résidences secondaires*. Les difficultés de commercialisation de ce type d'hébergement ne peuvent seules expliquer cette situation. La mise en place des services Loisirs accueil, déjà évoquée, la création d'un Groupement des agents immobiliers « Allo vacances FNAIM » (Fédération nationale des agents immobiliers) proposant un catalogue de 50 000 locations saisonnières dans une centaine de stations touristiques sur le littoral ou en montagne, constituent des tentatives de reprise en main d'un marché qui demeure étroit.

De fait, les propriétaires privés ne sont guère incités à mettre leur résidence secondaire sur le marché locatif. L'administration du tourisme a déjà formulé des propositions. Une vue étroite de l'impact fiscal des réformes possibles ne doit pas conduire à un immobilisme dommageable pour le tourisme et indirectement pour le patrimoine naturel de notre pays. En effet une partie des hébergements locatifs s'adresse à une clientèle de catégorie moyenne qui contribue nécessairement à accroître la demande d'équipements dans les zones touristiques.

Indépendamment de la résidence secondaire traditionnelle, un nouveau type d'hébergement s'est développé depuis quelques années, notamment sous l'impulsion de certains promoteurs immobiliers. Des formules intermédiaires entre la location et la propriété -- on achète des périodes d'hébergement -- facilitent le développement du tourisme, mais ne sont pas accessibles à tous. Une partie de la clientèle potentielle ne dispose pas d'une capacité d'investissement suffisante pour financer une acquisition en multipropriété ; en outre, les Français semblent relativement peu réceptifs à un système qui a remporté des succès à l'étranger, en particulier aux Etats-unis où l'on compte 350 programmes de ce type contre une cinquantaine en France

2° L'hôtellerie

Offrant un éventail varié d'hébergements, l'hôtellerie répond à des besoins divers. Au-delà des statistiques recensant le nombre d'établissements et de chambres on peut affirmer qu'il existe en fait des hôtelleries assurant des fonctions différentes

a) l'état du parc hôtelier :

L'effort de modernisation des établissements hôteliers a été poursuivi activement depuis plusieurs années. Pendant la période 1975-1980, plus de 43 000 chambres ont été classées dans l'hôtellerie homologuée, résultant de la construction d'établissements nouveaux et de la rénovation d'hôtels de préfecture. Avec 331 720 chambres, les hôtels non homologués représentent 42 % de l'ensemble du parc qui totalise 788 284 chambres. Il est surprenant que les établissements « rattachés tourisme » ne fassent pas l'objet d'un recensement particulier.

Au cours de l'année 1979, les fermetures, classements et créations d'établissements se sont soldées par un accroissement du parc de 1 442 chambres.

Nombre de chambres de l'hôtellerie homologuée

Source : Statistiques du tourisme

Années	1 étoile	2 étoiles	3 étoiles	4 étoiles	Luxe	Total
1975	169 633	129 420	72 489	23 672	12 301	407 507
1979	176 907	151 316	80 092	24 531	17 169	450 015
1980	177 011	156 138	80 950	24 952	17 513	456 564

Note : Statistiques au 1^{er} janvier de chaque année

Le tableau précédent met en évidence, pour la période récente, la stagnation de l'effectif des chambres classées une étoile et les progrès modérés du parc des deux étoiles, comparés à l'augmentation des équipements de catégorie supérieure, alors que parmi ceux-ci seuls les trois étoiles peuvent exceptionnellement prétendre à l'attribution d'aides publiques réservées en principe aux hôtels une et deux étoiles. Ces constatations conduisent logiquement à s'interroger sur l'efficacité des aides publiques à l'investissement hôtelier.

b) les aides publiques

Votre Commission des Affaires économiques et du Plan s'est souvent préoccupée de l'efficacité des aides publiques, en particulier au regard des besoins de la petite hôtellerie rurale.

Du point de vue réglementaire, 1980 a été marqué par l'adjonction de la communauté urbaine de Strasbourg à la liste des zones d'attribution de la prime spéciale d'équipement hôtelier et par la mise en oeuvre du nouveau système de la prime à la modernisation de l'hôtellerie rurale de montagne instituée par le décret du 21 novembre 1979. Cette prime d'un montant de 4 000 francs par chambre, financée conjointement par l'Etat et les départements en parts égales est destinée à des établissements appartenant aux catégories une ou deux étoiles ou « rattaché tourisme » ou susceptibles d'être classés dans une de ces catégories. L'hôtel doit comporter entre 5 et 20 chambres, être situé dans une commune rurale d'une zone de montagne et faire l'objet d'un investissement d'un montant hors taxe de 100 000 à 350 000 francs. Il est encore trop tôt pour apprécier l'impact de cette nouvelle réglementation. On relève cependant dans le tableau ci-après que pendant les six premiers mois du présent exercice 2 101 chambres ont bénéficié de primes spéciales d'équipement hôtelier, alors que pour l'ensemble de l'année 1979, le nombre des chambres créées grâce aux primes n'étaient que de 2 461.

Primes spéciales d'équipement hôtelier attribuées en métropole

(en milliers de francs)

Années	1 étoile		2 étoiles		3 étoiles		Totaux	
	nbre de chambres	montant						
1978	247	2 076	3 243	23 254	409	2 624	3 899	26 954
1979	63	470	2 339	652	59	400	2 461	18 522
1980 6 premiers mois	90	720	1 978	14 363	33	364	2 101	15 347

(Source : Administration du tourisme)

Primes spéciales hôtelier attribuées outre-mer

(en milliers de francs)

Années	2 étoiles		3 étoiles		Totaux	
	nbre de chambres	montant	nbre de chambres	montant	nbre de chambres	montant
1978	24	156	387	3 096	411	3 252
1979	74	592	69	552	143	1 144
1980	36	158	58	464	94	622
6 premiers mois						

(Source : Administration du tourisme)

On doit encore poser le problème de la carte des zones primables qui ne semble pas bien adaptée aux besoins réels de l'hôtellerie et du tourisme, en particulier dans les zones rurales.

Simultanément on enregistre une diminution du montant des prêts du F.D.E.S. accordés à l'hôtellerie : 420,2 millions de francs en 1977 ; 312,2 en 1978 ; 307,1 en 1979 ; 131,6 pour les six premiers mois de 1980. Les prêts du F.D.E.S. sont accordés en priorité aux jeunes professionnels qui s'installent, pour les opérations visant à moderniser les hôtels anciens et à rénover des hôtels saisonniers classés trois étoiles, en particulier ceux existant dans des stations thermales.

La dotation attribuée par le F.D.E.S. au Crédit hôtelier n'ayant pas progressé, cet établissement a recouru à des emprunts obligataires pour financer ses prêts qui ont atteint en 1979 1,1 milliard de francs destinés à plus de 3 900 programmes intéressant l'hôtellerie et la restauration et représentant 1,87 milliard de francs d'investissement.

On doit souligner la *contribution importante du Crédit hôtelier à la petite hôtellerie* alors que l'ensemble des prêts accordés à l'hôtellerie a augmenté de 33 % en 1979, 37 % des concours concernent l'hôtellerie non homologuée et 24 %, des établissements de catégories une et deux étoiles. Cette orientation est approuvée par votre Commission des Affaires économiques et du Plan qui insiste tout particulièrement sur le *nécessaire soutien de l'hôtellerie rurale ; celle-ci joue en effet un rôle irremplaçable* : elle permet de maintenir une activité dans des zones en voie de dépeuplement, elle est particulièrement apte à accueillir une clientèle ne disposant pas de revenus élevés ; *elle assure donc une double fonction économique et sociale à laquelle votre Commission est très attachée.*

c) La situation de l'industrie hôtelière

L'industrie hôtelière française enregistre des succès indéniables à l'étranger, tandis que les hôtels les plus prestigieux échappent à son contrôle en France ou sont menacés de disparition.

Il est surprenant qu'à Paris, sur une dizaine d'hôtels de grand renom, sept dépendent de groupes britanniques. Par ailleurs, on doit rappeler ici les menaces pesant sur un établissement de luxe de la côte d'Azur. Simultanément, on constate le dynamisme de l'hôtellerie française avec le développement des chaînes volontaires à Paris et en province et la constitution d'un groupe hôtelier de dimension mondiale. En effet la fusion récente NOVO-TEL-SOFITEL fait de cette société le neuvième groupe international avant Intourist et Intercontinental.

L'hôtellerie française à l'étranger est un des moteurs de l'exportation des techniques et du savoir-faire de notre pays. A ce jour, treize accords relatifs à des équipements hôteliers et touristiques ont été conclus avec des pays étrangers. Les opérations projetées en cours concernent principalement l'Egypte, l'Irak, Bahrein (avec lequel une convention de coopération touristique a été conclue en 1980), la Turquie, le Mexique, le Chili, l'Argentine et plusieurs pays de l'Europe de l'Est. Cependant des efforts importants devront être accomplis dans l'avenir sur des marchés tels que le Brésil ou la Chine où les besoins potentiels sont considérables.

Votre Commission estime que *le développement de l'industrie hôtelière française pourrait vraisemblablement jouer un rôle d'entraînement plus prononcé à l'égard du secteur industriel.* Le développement des établissements hôteliers français à l'étranger devrait aller de pair avec une étude systématique des exportations de biens et de services susceptibles d'accompagner la réalisation de nouveaux programmes.

3° Les indispensables équipements de tourisme social

Ces équipements sont indispensables tant à cause du blocage du projet de « titre-vacances » qu'en raison des services spécifiques qu'ils offrent aux vacanciers.

A ce jour, les difficultés d'apprécier les conséquences financières et économiques de l'institution du « titre-vacances » ont constitué un obstacle insurmontable à la création d'une aide à la personne généralisée.

L'aide aux vacances est donc toujours aujourd'hui dispersée et mal connue : caisses d'allocations familiales, caisses de retraites, bureaux d'aide sociale, communes, comités d'entreprise, comités d'œuvres sociales distribuent des aides diverses selon des critères qui leur sont propres. En conséquence, ainsi que votre Commission l'a maintes fois regretté, *il est impossible de disposer d'une statistique précise des aides au départ en vacances.*

Cependant quel que soit l'intérêt du « titre-vacances » auquel votre Commission est d'ailleurs favorable ; le maintien d'une aide publique aux équipements est indispensable, *il peut seul assurer le développement des hébergements qui répondent aux besoins d'une partie de la clientèle, mais qui ne trouveraient manifestement pas de maîtres d'ouvrage dans le circuit commercial du tourisme.*

a) *une capacité d'hébergement insuffisante*

La capacité d'accueil des *villages de vacances commerciaux* est de l'ordre de 35 000 à 40 000 lits, localisés principalement dans la moitié sud de la France (Corse, Provence-Côte d'Azur, Rhône-Alpes, Aquitaine).

Au 1^{er} juillet 1980, 533 villages de vacances du secteur non lucratif comptaient 184 742 lits répartis comme suit :

	nombre de	
	villages	lits
Village de vacances	241	83 890
Villages de gîtes	297	85 599
Villages de toile	52	15 253

Plus de la moitié des villages de vacances et des villages de gîtes non commerciaux sont situés dans les régions méditerranéenne, en Aquitaine et dans la région Rhône-Alpes.

La capacité d'hébergement des campings a évolué comme suit depuis 1975 :

		<i>nombre de places de camping</i>
1 ^{er} janvier	1975	1 450 000
» »	1976	1 505 000
» »	1977	1 611 266
» »	1978	1 693 262
» »	1979	1 771 800
» »	1980	1 847 511

Pendant la période 1975-1980, la capacité d'accueil du camping a donc augmenté en moyenne de 80 000 places par an, chiffre très nettement inférieur aux 125 000 créations annuelles inscrites dans le VII^e Plan. 60 % des places sont situées dans des terrains aménagés qui représentent la moitié du nombre total de terrains. La moitié de la capacité d'accueil est localisée dans des communes du littoral.

La répartition par catégories au 1^{er} janvier 1979 était la suivante :

	nombre de terrains de camping	capacité
1 étoile	1 361	176 383
2 étoiles	3 659	956 766
3 étoiles	1 003	413 405
4 étoiles	331	184 500
non classés	8	503
classement en cours	159	40 249

Au terme du VII^e Plan, on enregistre donc un déficit de 225 000 places de camping par rapport aux programmes d'action prioritaires qui prévoyaient la création de 375 000 places, dont 250 000 dans le secteur non lucratif, sur le littoral et 250 000 places dans l'espace rural. Au vu de ces résultats, votre Commission formule les observations suivantes : l'objectif figurant dans le VII^e Plan n'a, semble-t-il, pas été assorti d'une carte précisant la localisation de nouveaux terrains prévus ; malgré des aides à l'investissement, le camping n'a pas été l'objet d'une impulsion suffisante. Cette dernière remarque vise en particulier la définition des règles d'aménagement de l'espace dans les plans d'occupation des sols (P.O.S.). *Le code de l'urbanisme prévoit expressément la possibilité de réserver certaines zones au camping, or ce dernier a été semble-t-il négligé dans de nombreux P.O.S.*

D'aucuns estiment qu'il est difficile d'aller à l'encontre de la volonté des communes qui ne souhaitent pas l'ouverture de campings sur leur territoire ; poussée à l'extrême, une telle attitude conduirait à évincer les campeurs de toutes les zones touristiques, au profit du « bétonnage » des sites encore disponibles.

L'insuffisance des équipements a été très vivement ressentie au cours de l'été dernier, alors que, *selon la Fédération nationale de l'hôtellerie de plein air, plus de 300 dossiers correspondant à la création annuelle de 100 000 places nouvelles sont bloqués.*

Votre Commission estime que le ministère de l'environnement devrait s'attacher à une prise en considération systématique du camping lors de l'élaboration des P.O.S. Elle considère en outre que *la réglementation du camping devrait être plus pratique, en prévoyant notamment des règles moins rigoureuses pour les terrains destinés à recevoir le trafic de pointe et à endiguer le camping sauvage. Quelle est l'utilité d'une réglementation stricte quand la capacité insuffisante motive des dérogations aux règles normales d'occupation des terrains ?*

En désignant un parlementaire en mission pour étudier les problèmes du camping, il semble que le Gouvernement ait pris conscience de l'importance de cette question, c'est un premier pas, mais ce n'est pas suffisant.

La capacité des *hébergements ruraux* a progressé. En 1980 on dénombre 23 352 gîtes ruraux, 2 020 gîtes communaux et 2 791 chambres d'hôtes auxquels s'ajoutent des camping à la ferme. Au total, la capacité d'accueil des hébergements ruraux est de 163 788 places, soit 11 000 de plus que l'année précédente. On doit souligner l'intérêt de ces hébergements qui permettent simultanément d'offrir des services moins onéreux que dans le secteur commercial classique du tourisme, d'apporter aux ruraux un complément de revenus et de rénover un habitat rural en voie d'abandon dans certaines régions. La création des services loisirs accueil a considérablement facilité la commercialisation de ces hébergements qui enregistrent un taux d'occupation croissant.

b) *l'inadaptation du régime des aides publiques aux équipements de tourisme social*

Les crédits inscrits au chapitre 66-01 intitulé « subventions d'équipement au tourisme social » ne donnent qu'une idée très partielle des concours publics au financement de ces équipements ; néanmoins votre Commission estime que *la dotation proposée pour 1981 est nettement insuffisante* : 33,172 millions de francs en autorisations de programme et 20 millions de francs en crédits de paiement, à comparer aux dotations de 1980 qui étaient respectivement de 41,465 millions de francs et 40 millions de francs. Les autorisations de programme prévues sont destinées aux villages de vacances pour 15,172 millions de francs, et aux campings pour 18 millions de francs, parmi lesquels 4,24 millions de francs seront affectés à l'Aquitaine.

Seule une récapitulation rétrospective permet de mesurer l'ampleur des aides aux investissements du tourisme social. On notera dans les tableaux suivants que certains chiffres relatifs à l'exercice 1979 ne sont pas encore disponibles ; ceci met en relief les difficultés de gestion des crédits affectés à ces opérations.

Montant total des aides de l'Etat aux équipements de tourisme social selon les catégories d'hébergements

	1976	1977	1978
<i>Villages de vacances, gîtes communaux, maisons familiales de vacances</i>			
a) Subventions et primes	54 734	58 533	77 211
b) Prêts FDES	15 159	42 665	40 000
<i>Camping</i>			
a) Subventions	17 640	20 335	27 199
b) Prêts FDES	20 500	27 500	36 186
<i>Hébergements ruraux divers</i>			
Subventions	11 336	8 036	15 034
	119 369	157 069	195 630

(Source : Administration du tourisme)

Origines des aides accordées à des villages de vacances et des gîtes communaux

(Autorisations de programme affectées)

Unité : milliers de francs

	Subventions TOURISME Chap. 66.01 (y compris transferts)	Subventions AGRI- CULTURE Chap. 61.80 (y compris transferts)	Fonds de rénovation rurale	Prime spéciale d'équipe- ment hôtelier	Prêts du F.D.E.S.
1976	12 877,5	12 032,7	11 019,1	7 383	15 159
1977	12 160	6 924,5	13 655	15 967	52 665
1978	20 470,5	13 315	11 128	19 395	40 000
1979	27 022	Chiffre non disponible	Chiffre non disponible	13 797	33 179
1980 1 ^{er} semestre	12 288,8	Chiffre non disponible	Chiffre non disponible	10 311	27 445

Source : Administration du Tourisme

**Subventions du Ministère de la Santé
aux maisons familiales de vacances**

Unité : milliers de francs

	Constructions neuves	Rénovations	TOTAL
1976	11 297,5	124,0	11 421,5
1977	9 114,5	712,3	9 826,9
1978	7 320,7	5 582,3	12 903

Source : Administration du Tourisme

Origine des aides accordées à des terrains de camping

Unité : milliers de francs

	Subventions TOURISME Chap. 66.01 (y compris transferts) (1)	Subventions AGRI- CULTURE Chap. 61.80 (y compris transferts)	Fonds de renovation rurale	Prime spéciale d'équipe- ment	Prêts du F.D.E.S.
1976	13 235	2 771,172	1 633,9	-	20 500
1977	15 722	3 592,3	1 021,5	-	27 500
1978	20 730,6	2 537	1 207,6	2 724	36 186
1979	23 118,1	Chiffre non disponible	Chiffre non disponible	2 755	39 357
1980 1 ^{er} semestre	12 094	-	-	2 089	27 619

(1) Autorisations de programmes déléguées.

Source : Administration du tourisme

Origine des aides accordées aux hébergements ruraux

Unité : milliers de francs

	Subventions AGRICULTURE Chap. 61.80	Subventions renovation rurale
1976	7 960,2	3 375,7
1977	4 568	3 468
1978	9 342	5 692

Source : Administration du Tourisme

L'importance des besoins non satisfaits dans le domaine du tourisme social incite à rappeler *les mécanismes de financement de ces opérations, caractérisés par une extrême complexité.*

Les villages de vacances et les terrains de camping gérés par des organismes à but non lucratif peuvent bénéficier de subventions atteignant 10 % à 30 % de l'investissement attribuées par l'administration du tourisme. Celle-ci instruit les demandes relatives aux villages de vacances et délègue aux préfets les crédits destinés aux campings. Par ailleurs, le Ministère de l'Agriculture

peut subventionner au titre des « aménagements d'accueil, d'animation et de loisirs » des villages de gîtes familiaux, des gîtes communaux, des terrains de camping et des hébergements ruraux.

Ces subventions peuvent être complétées par des crédits issus du Fonds de rénovation rurale ou du Fonds d'aménagement rural : ces deux fonds ont été regroupés en 1979 pour constituer le FIDAR (Fonds interministériel de développement et d'aménagement rural).

Une autre source de financement réside dans le FIAT et les missions interministérielles d'aménagement - Aquitaine, Languedoc-Roussillon, Corse. - Les crédits destinés au tourisme social sont habituellement transférés au budget du tourisme ou à celui de l'agriculture.

Les villages de vacances peuvent également bénéficier de la prime spéciale d'équipement hôtelier : les demandes, instruites par les préfets, sont soumises au Comité 1 bis du F.D.E.S. par l'administration du tourisme. Les terrains de camping commerciaux situés dans les zones littorales peuvent recevoir une prime spéciale d'équipement attribuée selon la même procédure. Il convient de rappeler que ces primes figurent au budget des charges communes.

Le chapitre des aides à caractère national serait incomplet si l'on omettait les subventions de la Caisse nationale d'allocations familiales - environ 150 millions de francs - qui peuvent représenter jusqu'à 30 % de l'investissement total d'une opération.

Aux subventions précitées s'ajoutent des prêts bonifiés du F.D.E.S. au taux de 9,5 %, amortissables en 20 ans, pour les campings et les villages de vacances. En outre des prêts bonifiés ou à taux préférentiel peuvent être obtenus par l'intermédiaire de la Caisse nationale et des Caisses régionales de Crédit agricole (pour les opérations subventionnées par le Ministère de l'Agriculture), de la Caisse des dépôts et consignations, de la Caisse centrale de Crédit coopératif et des Caisses de Crédit mutuel.

Des contributions régionales et locales peuvent encore compléter les financements décrits précédemment.

En premier lieu les établissements publics régionaux participent, dans des proportions non négligeables, au financement de centres familiaux de vacances. Les plus fortes contributions sont celles des communes et des syndicats intercommunaux qui assurent la maîtrise d'ouvrage de campings ou de villages de vacances, la gestion de ces derniers étant souvent confiée à des associations spécialisées locales. Dans ces opérations, les communes supportent partiellement le coût de l'équipement ou apportent le terrain. En qualité de maître d'ouvrage des opérations, elles peuvent prétendre depuis peu à un remboursement partiel de la T.V.A. par le Fonds de compensation de la T.V.A.

Enfin, les départements apportent une aide en capital ou prennent en charge une partie du coût des emprunts contractés par les maîtres d'ouvrage.

Cette longue énumération n'est que l'illustration de la complexité qui ralentit et complique la réalisation rapide d'équipements de tourisme social. Il appartient au Ministère de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs de reconsidérer cette question et de proposer une réforme des aides publiques au financement des hébergements de tourisme social.

B. LES AMENAGEMENTS TOURISTIQUES

Dans le projet de budget pour 1981 aucun crédit n'est prévu pour le chapitre 56-01 doté en 1980 de 612 000 francs d'autorisations de programme ; en revanche pour les aménagements touristiques de la montagne, du littoral et de l'espace rural 36,384 millions de francs sont prévus pour des autorisations de programme et 34,8 millions de francs en crédits de paiement, au lieu de 32,380 et 32,3 millions de francs en 1980.

Bien que d'autres budgets concourent directement ou indirectement à l'aménagement touristique, les interventions et les travaux des trois services d'aménagement dépendant de l'administration du tourisme jouent un rôle irremplaçable.

1° La montagne

Dans la période récente, l'activité du service d'étude et d'aménagement touristique de la montagne (S.E.A.T.M.) s'est exercée dans des domaines variés : les économies d'énergie dans les stations, le vieillissement des stations, les caractéristiques et les systèmes de commercialisation des hébergements. Le service s'est attaché à élaborer des produits touristiques, à développer la connaissance de la fréquentation touristique de la montagne, à observer les marchés concurrents des Alpes et des Pyrénées.

Au chapitre des études techniques figurent le recensement des domaines skiables de l'ensemble des massifs, des études ponctuelles de sites, l'aménagement des domaines skiables, des études d'urbanisme ayant pour objet de suivre les P.O.S. expérimentaux et de formuler des avis sur les Z.A.C., le contrôle sur le terrain de l'utilisation des prêts et subventions, la participation à des études d'impact, la restructuration de stations anciennes.

Le S.E.A.T.M. participe activement aux études préalables à l'aménagement de stations nouvelles dont les projets sont soumis au Comité technique des unités touristiques nouvelles en montagne.

Conseiller traditionnel des stations procédant à un réaménagement de leur domaine, le S.E.A.T.M. apporte son concours aux institutions régionales et locales pour la plupart des études que celles-ci mènent pour leur compte.

Le S.E.A.T.M. a collaboré notamment à la définition des politiques régionales de « stades de neige » et à l'élaboration des schémas régionaux de développement des loisirs ; il assiste les communes qui concluent des conventions avec des promoteurs privés ou des associations de tourisme.

En outre, le S.E.A.T.M. participe aux travaux d'instances diverses concernant la montagne et effectue des missions de coopération technique à l'étranger destinées à promouvoir les techniques françaises d'équipements de sports d'hiver. Votre Commission des Affaires économiques et du Plan s'inquiète de l'évolution de la dotation affectée au S.E.A.T.M. qui depuis l'année 1974 a diminué des deux tiers en francs constants. Pour l'exercice 1981, les crédits proposés ne sont que de 13,5 millions de francs, au lieu de 15,9 en 1980 ; en conséquence, l'effort d'incitation des crédits du S.E.A.T.M. risque d'être obéré par cette réduction constante de la dotation.

Le tableau ci-après récapitule les affectations des crédits du S.E.A.T.M. en 1980 (en autorisations de programme).

Dotation 1980 + Report 1979 (931 000 F)

Fonctionnement S.E.A.T.M.	500 000
Administration centrale (loyer des bureaux)	1 550 000
Actions de l'administration centrale	730 000
Concours techniques aux Régions	220 000
Participation au salon de la Montagne	100 000
Participation aux études techniques du FIDAR	400 000
Études d'aménagement et de marché	1 244 000
Plan du grand Sud-Ouest	1 565 000
Aides à l'équipement des stations de montagne et expérimentations localisées	8 763 000
Participation aux opérations du FIDAR	520 000
Programme DOM-TOM	339 000
	<hr/>
	15 931 000

Votre Commission se félicite des progrès accomplis dans le sens d'une meilleure intégration des aménagements de la montagne dans l'environnement : la directive de 1977, le comité technique des unités touristiques nouvelles ont mis un frein à un équipement intensif et parfois périlleux de la montagne.

2° Le littoral

Comme le service de la montagne le service d'étude et d'aménagement du littoral (S.E.A.T.L.) voit sa dotation diminuer : 5,4 millions de francs d'autorisations de programme sont proposés, au lieu de 7 millions de francs

en 1980. Une telle réduction des moyens est-elle compatible avec l'accomplissement des missions dévolues à ce service chargé d'appréhender la demande touristique sur le littoral du point de vue quantitatif et qualitatif, de connaître le milieu et de déterminer les aménagements susceptibles d'accroître l'offre d'équipements dans des conditions compatibles avec la sauvegarde de l'environnement ?

Conformément au « plan d'aménagement de plage », le SEATL met en oeuvre une politique des plages destinée à accroître la capacité de ces espaces par un meilleur aménagement intégrant des installations annexes et les services nécessaires à ce type de loisir. Les moyens du SEATL sont également utilisés pour définir les actions de réhabilitation devenues indispensables dans les stations balnéaires où la qualité de l'environnement s'est dégradée en raison d'une croissance excessive de la fréquentation touristique. Le SEATL collabore à la mise en oeuvre des décisions du comité interministériel pour la qualité de la vie relatives à la navigation de plaisance et aux équipements portuaires de ce type. A ce propos, on rappellera qu'il a été décidé de *ne plus accorder de subventions pour des ports de plaisance* ; seule exception à ce principe, la Corse qui a obtenu une aide de 2 millions de francs en 1980. En revanche, diverses études actuellement en cours bénéficient d'une aide du Fonds d'intervention pour la qualité de la vie : elles concernent la définition de plans nautiques départementaux, la conception d'aménagements légers pour la plaisance.

Le SEATL effectue diverses études à propos du camping : besoins de la clientèle, caractéristiques des équipements, notamment du point de vue de l'environnement, conditions financières d'exploitation de ces équipements. Enfin, ce service collabore avec les autres administrations centrales compétentes en matière de sauvegarde des espaces littoraux non urbanisés.

En apportant son concours aux établissements publics régionaux, aux départements et surtout aux petites communes, le SEATL joue un rôle important dans l'aménagement du littoral. D'autres institutions ont des missions importantes en ce domaine, en particulier le conservatoire du littoral, et les missions interministérielles d'aménagement. La responsabilité la plus lourde incombe en ce domaine au ministère de l'environnement et du cadre de vie : en de nombreux sites, c'est lui qui détermine les conditions d'utilisation du littoral lors de l'approbation des P.O.S. et en appliquant la directive publiée en août 1979. A cet égard, il est surprenant de constater qu'en dépit de la règle des 100 mètres, des autorisations aient pu être récemment délivrées pour édifier de nouveaux ensembles immobiliers en front de mer : c'est le cas en Aquitaine et sur la Côte Normande. Progrès incontestable, cette directive ne résout pas tout, il faut en effet éviter que l'interdiction de construire à moins de 100 mètres du rivage n'aboutisse qu'à reculer le « mur de béton » à l'intérieur des terres.

Le tableau suivant récapitule l'utilisation des autorisations de programme affectées au SEATL en 1980 :

(unité : milliers de francs)

<i>Fonctionnement</i>	210 000
Etudes et travaux :	
- Sauvegarde des espaces naturels littoraux	800 000
- Aménagement de plages	1 120 000
- Stations balnéaires	1 000 000
- Navigation de plaisance	600 000
- Bases littorales de loisirs et de nature	160 000
- Camping	610 000
<i>Animation, information et divers</i>	2 500 000
TOTAL	7 000 000

3° L'espace rural

La dotation du service d'étude et d'aménagement de l'espace rural (SEATER) pour 1981 est stable en francs courants : 17,484 millions de francs d'autorisations de programme, au lieu de 17,480 millions en 1980. Au cours de cet exercice, une partie des crédits destinés à la montagne ont été utilisés par ce service (130 000 F.) dont les ressources ont été abondées par des crédits du ministère de l'Environnement destinés aux sentiers de randonnée.

En 1980, le SEATER a poursuivi les actions engagées dans le cadre du programme d'action prioritaire n° 23 du VII^e Plan, à savoir : l'ouverture de l'espace, l'élaboration de schémas régionaux de développement des loisirs, l'aménagement de pays d'accueil, l'établissement de catalogues loisirs-accueil, la création de nouvelles centrales de réservation. L'accent est mis actuellement sur l'adaptation de l'espace rural aux vacances de courte durée : ce type de loisir suppose une offre spécifique d'hébergements et d'équipements de loisir et d'animation. Le SEATER est, d'autre part, chargé de développer les aménagements de loisir intégrés dans le cadre des pays d'accueil, des villages éclatés et des petites régions. Ces formules présentent l'avantage de valoriser dans des conditions optimales le potentiel touristique rural : elles permettent d'offrir aux vacanciers des équipements de loisir complétant les hébergements du type gîtes ruraux, camping à la ferme, etc. ; elles contribuent à améliorer les conditions de vie des résidents permanents à l'occasion d'opérations dont ils conservent la maîtrise.

RECAPITULATION DES ACTIVITES DU SEATER EN 1980

1° Opérations financées par le budget du SEATER

Fonctionnement SEATER	855 000 F
Aide à associations nationales, FIL	830 000 F
Schémas Régionaux de Développement des Loisirs	1 080 000 F
Pays d'accueil : assistants techniques et petits équipement d'accompagnement	2 679 000 F
Randonnée	1 280 000 F
Opérations nouvelles :	
- Loisirs de proximité	400 000 F
Patrimoine bâti	150 000 F
Hébergements	475 000 F
Formation des ruraux	100.000 F
Autre	275 000 F
	<hr/>
	1 400 000 F
FIL, CROAT, Catalogues Loisirs-Accueil, Centrales de Réservation	3 100 000 F
DOM, TOM	380 000 F
Divers	776 000 F
Loyer	1 100 000 F
	<hr/>
Total	13 480 000 F

2° Opérations financées par le SEATM

Schémas régionaux de Développement de loisirs 130 000 F

3° Opérations financées par le ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie

Randonnée 2 780 000 F

Le tableau suivant permet d'apprécier les résultats des actions menées pour développer le « tourisme vert ».

Grandeurs caractéristiques de l'évolution des loisirs dans l'espace rural

	Unités	1977 Réalizat.	1978 Réalizat.	1979 Estimat.	1980 Estimat.	1981 Prévisions
Gîtes ruraux privés	gîte	17 157	18 709	21 025	23 352	25 000
Vacances à la campagne	million de journées vacances	188	203	209	212	215
Guides régionaux loisirs accueil et catalogues	Région	-	10	9	13	?
Opérations de pays d'accueil en cours	Opération	51	96	93	90	130
Schémas régionaux de développement en cours ou achevés des loisirs	Région	5	8	10	13	15
Plans de randonnée en cours ou achevés	Département	30	44	55	65	75
Sentiers de randonnée	Km	22 000	22 500	23 500	27 000	30 000
Centrales de réservation	Département	-	7	12	17	27

Votre Commission constate avec satisfaction les progrès du tourisme à la campagne, elle insiste sur la nécessité de poursuivre dans cette voie, l'espace rural offrant encore de vastes possibilités de développement touristique à l'échelle humaine et au profit de ceux qui accueillent les vacanciers.

EXAMEN EN COMMISSION

Au cours du débat qui a suivi l'exposé du rapporteur, M. André Barroux a insisté sur les effets négatifs de la concentration des vacances dans le temps et sur la nécessité de mettre en oeuvre une politique d'étalement des vacances efficace ; quant au camping, il a estimé que le coût élevé des installations et la sévérité, voire l'absurdité des normes en vigueur, constituent des obstacles importants à l'ouverture de nouveaux terrains.

Pour M. Bernard Hugo (Yvelines), la nouvelle réglementation édictée pour le camping ne favorise pas le développement de celui-ci, ce qui est particulièrement inopportun à un moment où les producteurs de caravanes sont en difficulté. Ce commissaire a estimé anormal que l'encadrement du crédit soit appliqué aux industries de loisir. Etant défavorable à la diminution des crédits destinés aux équipements de tourisme social en 1981, il a considéré qu'une réduction du coût des transports - analogue aux billets de congés payés délivrés par la S.N.C.F. - devrait être consentie aux vacanciers qui voyagent en voiture ; il a enfin interrogé le rapporteur à propos des crédits affectés à F.I.L.

Le rapporteur a répondu qu'il partage les soucis exprimés par MM. André Barroux et Bernard Hugo (Yvelines), mais qu'il ne peut approuver les suggestions de ce dernier commissaire à propos de l'encadrement du crédit et des voyages en automobile des vacanciers.

Sur proposition du rapporteur, la Commission a émis un avis favorable à l'adoption des crédits du budget du tourisme inscrits dans le projet de loi de finances pour 1981, adopté par l'Assemblée nationale, sous les trois réserves suivantes : augmentation des crédits destinés aux équipements de tourisme social en 1981, inscription de la promotion du tourisme français parmi les objectifs du VIII^e Plan, présentation en annexe du projet de loi de finances d'une récapitulation de tous les crédits destinés au tourisme.

ANNEXES

Tableau n° 1

Evolution des vacances des Français

	EFFECTIFS EN MILLIONS							
	1969	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979
Effectif de la population des ménages ordinaires d'après l'enquête (1)	47,9	49,6	49,7	49,8	49,7	50,6	51,5	52,9
Nombre de personnes parties en vacances (2)	21,5	24,5	24,9	26,1	26,8	27,0	27,9	29,6
Taux de départ (2)	45,0 %	49,2 %	50,1 %	52,5 %	54,0 %	53,3 %	54,3 %	56,0 %
Nombre de séjours de vacances (3)	32,5	37,5	39,1	41,7	43,9	43,9	48,8	51,5
- dont en France	28,0	31,2	33,5	35,2	37,4	36,6	40,6	43,8
- dont à l'étranger	4,5	6,3	5,6	6,5	6,5	7,3	8,2	7,7
Nombre de journées de vacances (3)	667	723	745,5	785	817	796	861	886
- dont en France	558	591	622	649	682	651	696	733
- dont à l'étranger	99	132	123,5	136	135	145	165	153

(1) Population des ménages ordinaires d'après l'enquête : cette estimation, obtenue à partir de l'échantillon, nécessairement différente de la population réelle, assure la cohérence des taux de départ.

(2) Personnes ayant effectué au moins un séjour de vacances entre le 1^{er} octobre d'une année et le 30 septembre de l'année suivante.

(3) Séjours de vacances : quatre jours consécutifs passés hors du domicile pour des motifs autres que professionnels, d'étude ou de santé.

Source : INSEE. Administration du Tourisme.

Tableau n° 2

Destination des vacances des Français en 1979

PAYS DE DESTINATION	SEJOURS (en milliers)	JOURNÉES (en milliers)
Espagne	1 700	35 800
Portugal, Andorre	900	22 200
Italie	1 700	26 700
Suisse	400	3 800
Allemagne Fédérale, Autriche	700	6 800
Bénélux, Scandinavie	300	2 700
Iles Britanniques	500	2 600
Pays de l'Est	200	3 000
Algérie, Maroc, Tunisie	900	25 000
Autres pays méditerranéens (1)	600	11 700
Autres pays (2)	500	12 700
TOTAL	11 700	153 200

(1) Autres pays méditerranéens : Yougoslavie, Grèce, Bulgarie, Turquie, Liban, Israël.

(2) Autres pays : Afrique, Asie, Amérique.

Source : INSEE Administration du tourisme

Tableau n° 3

Autorisations de camping caravanning en métropole

	Demandes		Autorisations		Refus		Saisis à statuer	
	Nombre	Nombre de caravanes	Nombre	Nombre de caravanes	Nombre	Nombre de caravanes	Nombre	Nombre de caravanes
Autorisations de stationnement de caravanes isolées 1979	1 823	2 537	844	1 173	620	1 155	15	11
Autorisations d'aménagement de camps de caravanes en 1978	72	5 385	51	1 822	15	2 226	5	311
Autorisations d'ouverture de terrains de camping en 1978	655	Surface (ha) 1 953	467	Surface (ha) 1 520,5	137	Surface (ha) 491	39	Surface (ha) 108,2

Source : Ministre de l'Environnement et du Cadre de vie